



Note de service

DESTINATAIRES : Personnel infirmier et de pharmacie, professionnels et médecins du CISSSMO

EXPÉDITEUR : Département de pharmacie

DATE : 2025-07-18

OBJET : **Audits prophylaxie de la thromboembolie veineuse 2025
- Résultats**

Nous avons fait des audits des pratiques de la prophylaxie de la thromboembolie veineuse (TEV). Nous vous présentons les résultats ainsi que les recommandations ci-dessous.

Les audits ont été faits durant les deux premières semaines du mois de juillet. Nous avons effectué des audits dans **144 dossiers**, dont 5 à 10 dossiers par unité de soins des hôpitaux Anna-Laberge, Suroît et Barrie-Memorial.

Nous rappelons qu'il existe une ordonnance pré-imprimée (OIPi) à cet effet :

<https://intranet.ciassmo.rtss.qc.ca/fr/publications-et-documents/ord-714-thromboprophylaxie-medicale>

Résultats :

67 % (97 dossiers) des patients avaient un traitement (prophylaxie ou traitement) en cours.

12 % (17 dossiers) seulement avaient l'OIPi-714 remplie au dossier du patient.

33 % (47 dossiers) pour lesquels nous ne pouvons confirmer avec certitude la conformité à la pratique attendue (Pratique organisationnelle requise pour la prophylaxie de la TEV), à moins d'aller chercher les détails dans chaque dossier patient puisque l'OIPi 714 n'était pas remplie

Recommandation :

L'utilisation d'OIPi 714 est fortement recommandée car elle regroupe tous les éléments respectant la pratique pour la prophylaxie de la TEV. Cela permet de savoir rapidement la conformité de la pratique de la prophylaxie de la TEV tel que demandé par Agrément Canada.

Merci de votre collaboration,

Département de pharmacie